

ligne principale. Pour être dépensée sur cet embranchement ou une partie de la ligne principale du chemin de fer; ou les deux, sous la surveillance et la direction des fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et Canaux, et aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil. . . . . 258,797 16

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAUX.

446	{	Canaux Ontario-Saint-Laurent—Pour remplacer le pont à la tra-	
		verse du C.N.R. sur le canal Murray. . . . .	35,000 00
		Canal Saint-Pierre—Reconstruction du pont de grande route—	
		Crédit supplémentaire. . . . .	3,100 00
		Canal de la Trent—Reconstruction du quai à Lindsay. . . . .	10,000 00

## DIVERS.

447	Reconstruction de la partie de la jetée est à Port-Maitland. . . . .	200,000 00
-----	--	------------

## DOUANES.

527	{	Salaires et dépense casuelle aux différents ports du Canada y compris paiement d'heures supplémentaire aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la <i>Loi du service civil</i> , et édifices provisoires des douanes et loyer—Crédit supplémentaire. . . . .	150,000 00
		Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif—Crédit supplémentaire. . . . .	45,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU.

## CANAUX.

528	Allocation de commisération à la veuve de feu Louis Couture, gardien du pont du canal de Lachine à la Côte Saint-Paul, mort des suites de blessures reçues dans un accident alors qu'il était de service, le 17 septembre 1918. . . . .	1,500 00
-----	---	----------

## CHEMINS DE FER.

529	{	Allocation de commisération à la veuve et aux enfants de feu Iréné Dastous, tué dans l'exercice de ses fonctions de contre-maître de section à la station de la Rivière-Bleue (Blue River), le 8 mars 1918. . . . .	2,000 00
		Allocation de commisération à la veuve de feu Arthur Sénécal, tué dans l'exercice de ses fonctions de contremaître à l'emploi des chemins de fer du gouvernement canadien à Saint-André, P.Q. le 7 septembre 1918. . . . .	2,000 00
411	{	<i>Ministère des Chemins de fer et Canaux—</i>	
		Position d'un commis dans la première division, subdivision B, à \$2,125. . . . .	2,125 00
		Position d'un commis dans la deuxième division, subdivision A, à \$1,725. . . . .	1,725 00
		Position d'un commis dans la deuxième division, subdivision B, à \$1,425. . . . .	1,425 00
		Un messenger à \$612.50. . . . .	612 50

Résolutions à rapporter.